

## PROTOCOLE D'ACCORD

Entre les soussignés :

- Le syndicat CGT Toyota  
Parc d'activité de la Vallée de l'Escaut-Sud  
59264 Onnaing

Représenté par Monsieur Eric PECQUEUR  
Secrétaire Général

d'une part, et

- la S.A.S. Toyota Motor Manufacturing France (TMMF), dont le siège social est situé Parc d'activité de la Vallée de l'Escaut-Sud 59264 Onnaing

Représentée par Monsieur Benoît Chambon  
Directeur des Ressources Humaines

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

Le présent accord fait suite aux rencontres entre les parties en date du 22 et 28 juillet 2014, auxquelles été également présent Monsieur Luciano Biondo, Sénior Vice-Président Production, et au cours desquelles le syndicat CGT Toyota a fait part d'un certain nombre d'éléments sur lesquels il souhaitait obtenir des « concessions » de la part de TMMF.

Les deux parties conservent leur propre point de vue sur les événements à l'origine de ces rencontres.

Sans qu'un accord global ait permis de solder tous les contentieux en cours, il a cependant été pris en compte les mesures d'apaisement consenties par la direction de TMMF et le fait que Monsieur Luciano Biondo et Monsieur Benoît Chambon ont réaffirmé l'attachement de l'entreprise au Dialogue Social.

### **En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

TMMF réaffirme sa volonté de veiller, à l'avenir, à ce que le règlement des éventuels conflits qui pourraient opposer les parties soient en tout état de cause abordés en préalable dans le cadre de discussions franches et directes, en face à face, avant de devoir malheureusement, en cas d'échec des discussions, éventuellement en passer par des voies plus officielles.

Le syndicat CGT Toyota s'engage quant à lui à alerter la direction face aux éventuels problèmes rencontrés dans l'exercice du droit syndical et du libre exercice des mandats de ses élus, afin d'établir avec la direction de TMMF le dialogue nécessaire, et cela avant d'entamer toute action officielle contre la société.

TMMF réaffirme également être tout à fait prête à discuter avec la CGT TOYOTA des modalités qui pourraient permettre à Madame Weisshaupt de se sentir plus sereine quant à son avenir au sein de l'entreprise, dès lors que celle-ci y respecte, comme tous les membres de TMMF, les dispositions du Règlement Intérieur.

Le syndicat CGT Toyota, au-delà du contentieux sur la mise à pied notifiée à Madame Edith Weisshaupt, prend acte des engagements de la direction de TMMF, en lui faisant part des souhaits de l'intéressée, en vue d'arriver à la garantie de son avenir professionnel au sein de l'usine.

Fait à Onnaing, en double exemplaire

Le 02 septembre 2014

Eric PECQUEUR  
Secrétaire Général du syndicat CGT Toyota

Benoît CHAMBON  
Directeur des Ressources Humaines

